Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUARANTE-DEUXIÈME SESSION
*Documents officiels**

BUREAU
4e séance
tenue le
jeudi 17 septembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. FLORIN (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR : MEMOIRE DU SECRETAIRE GENERAL

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/BUR/42/SR.4
29 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

87-55724 9586T (F)

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La séance est ouverte à 15 h 20.

Paragraphe 50 du Mémoire du Secrétaire général (A/BUR/42/1) (Participation des organisations non gouvernementales aux travaux des grandes commissions)

1. Le PRESIDENT dit que les consultations au sujet du paragraphe 50 ne sont pas terminées et propose au Bureau, s'il n'y a pas d'objection, de reporter l'examen de ce paragraphe afin que les consultations puissent se poursuivre.

2. Il en est ainsi décidé.

Paragraphe 51

Points qu'il est proposé d'examiner en séance plénière

3. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée plénière les points proposés à cette rubrique dans le mémoire du Secrétaire général, ainsi que les points 128 b), 142, 143, 145 et 146 que le Bureau recommande également d'examiner directement en séance plénière, mais non le point 47, dont le Bureau recommande de reporter l'examen à la quarante-troisième session, ni les points 41 et 43, qu'il recommande de renvoyer à la Cinquième Commission.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Première Commission

4. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Première Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général, à l'exclusion du point 73 c), dont le Bureau recommande de reporter l'examen à la quarante-troisième session.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Commission politique spéciale

5. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Commission politique spéciale les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Deuxième Commission

6. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Troisième Commission

7. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Troisième Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général, ainsi que le point additionnel 144, que le Bureau recommande de renvoyer à la Troisième Commission.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Quatrième Commission

8. Compte tenu de sa décision concernant le point 114, le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Quatrième Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Cinquième Commission

9. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Cinquième Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général, ainsi que les points 41 et 43.

Points qu'il est proposé de renvoyer à la Sixième Commission

10. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Sixième Commission les points proposés pour cette commission dans le mémoire du Secrétaire général, ainsi que le point additionnel 128 b).

La séance est levée à 15 h 40.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library